

Conseil municipal du lundi 13 avril 2015

Le lundi treize avril deux mille quinze à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : Mme LAGARDE Christine, absente excusée, procuration à M. Roland DEMESMAY ; M. Rémy LUCAS, absent excusé, procuration à Mme BERNARD Françoise.

Mme LEMESTRE Véronique a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du lundi 16 mars 2015 est validé comme tel.

La séance est ouverte à 20h00.

Budget lotissement « du Stade »

Approbation du compte de gestion 2014 (Trésorier Principal)

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte à l'unanimité.

Présentation et vote du Compte Administratif 2014

Le Maire présente le compte administratif du budget lotissement du Stade. Il répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés. Les questions terminées, le Maire se retire. Le deuxième adjoint est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote. Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif 2014 du lotissement du Stade.

Le Maire s'est retiré au moment du vote; il n'a donc pas participé au vote du compte administratif 2014.

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2014, constate qu'il présente un excédent de fonctionnement de 123 863.54 € et un excédent d'investissement de 0.10 € soit un résultat global d'exercice net de 123 863.64 €.

Le Maire propose d'affecter 123 863.54 € au compte R002 (recettes de fonctionnement) et 0.10 € au compte R001 (recettes d'investissement) du BP 2015.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Présentation et vote du Budget Primitif 2015

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	150 000.00 €
Excédent à reverser au budget général	642 863.64 €
Déstockage terrains vendus (opération d'ordre)	150 000.00 €
Total	942 863.64 €

Recettes	
Vente de terrains	669 000.00 €
Stocks de terrains à vendre (opération d'ordre)	150 000.00 €
Excédent antérieur reporté	123 863.54 €
Total	942 863.64 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble
--

Dépenses	
Stocks terrain à vendre (opération d'ordre)	150 000.10 €
Total	150 000.10 €

Recettes	
Déstockage terrains vendus (opération d'ordre)	150 000.00 €
Excédent antérieur reporté	0.10 €
Total	150 000.10 €

Le Maire présente les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Lotissement du Stade 2015.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'adopte à **l'unanimité**.

Vente de terrains à la SCI "A Chaux"

Le Maire donne lecture d'un courrier de la SCI "A Chaux" désirant acquérir deux parcelles communales cadastrées section B n° 412 d'une surface de 1 088 m² et section B n° 430 d'une surface de 510 m². Ces parcelles sont situées « aux essarts » et jouxtent le lotissement du Stade. Un accès depuis ledit lotissement est également compris dans cette demande d'achat.

La SCI A Chaux, représenté par le gérant monsieur François CAU propose pour l'ensemble un prix net acheteur de 126 000 €. A cette somme, il conviendra de déduire les frais de géomètre, les frais de notaire, la TVA à la marge ainsi que les autres taxes et frais liés à cette vente.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, accepte cette offre. Le conseil municipal donne également tout pouvoir au maire pour finaliser cette vente auprès de maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey.

Convention SIAG/commune de Boussières

Monsieur DEMESAMY, Adjoint, expose le projet de convention entre la Ville de Besançon et la commune de Boussières, se rapportant à l'exploitation et l'entretien de l'ensemble des installations d'assainissement de la commune, hors compétences du SIAG. Cette prise en charge des installations représente un coût d'environ 6500 euros pour la commune.

Monsieur DEMESMAY indique quelques amendements et propositions ajoutés au document initial.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de convention qui lui est soumis.

Réhabilitation du bâtiment de la Cure : présentation de l'étude de faisabilité

Monsieur le Maire rend compte des travaux de Monsieur LHOMÉE, architecte, concernant l'étude de faisabilité de la réhabilitation du bâtiment de la cure.

Deux options sont envisagées avec chacune une finalité différente. Pour des obligations d'accessibilité des services publics, les logements privés sont prévus aux étages.

Option 1 : travail uniquement sur le bâti existant avec la création de logements aux étages et l'utilisation du rez-de-chaussée pour un projet de MAM.

Option 2 : travail de réaménagement et d'extension du bâti pour l'accueil des locaux de la mairie en rez-de-chaussée et de logements aux étages. En effet, les locaux de la mairie ne sont plus adaptés : exigüité de l'accueil, du stockage des archives, absence de bureau...

Une étude avec des commerces a été écartée suite aux discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France.

L'option 1 n'est pas retenue. En effet, la cure ne remplit pas les obligations pesant sur une MAM en matière de superficie : le rez-de-chaussée n'offrant que 80m² au lieu des 120 m² exigés. En outre, le projet de MAM initié par des assistantes maternelles de Boussières doit être encore peaufiné en ce qui concerne notamment le nombre total d'agréments et les charges financières.

L'option 2 avec le transfert des locaux de la mairie est donc préférée. Le montant estimé de l'avant-projet est de 1.200.000 euros.

Les contraintes d'accessibilité des bâtiments communaux et les prescriptions de protection de patrimoine historique expliquent cette estimation.

Avis est demandé sur ce projet de transfert des locaux de la Mairie à chacun des conseillers présents. Il ressort de ces prises de parole, outre l'attachement des conseillers à l'image de la commune, la nécessité d'informer les habitants de Boussières du devenir du patrimoine public et des conditions de réalisation de ce projet.

En conclusion, le projet se poursuit et un cahier des charges plus détaillé est demandé.

Règlement de la Maison des Loups

Madame BERNARD, Adjointe, apporte des précisions concernant le règlement de la MDL approuvé lors de la séance du 16 mars 2015.

De plus, il est discuté des modalités d'établissement de l'état des lieux, de l'affichage des modes d'emploi des matériels et des équipements ainsi que de leur inventaire.

Questions diverses

- Madame BERNARD rappelle à l'assemblée l'accueil de la troupe de spectacle d'improvisation "Alter Impro" à la MDL le 19 avril 2015 à 15 heures.
- Monsieur REYSSIE, conseiller municipal, ayant assisté au concert de gospel à Osse le 11 avril 2015 donné par l'ensemble "Soul Gospel Voices" rend compte de la qualité musicale de cet ensemble ainsi que de la convivialité du spectacle.

Un concert est envisagé par cette formation le 21 novembre 2015, en l'église de Boussières.

- La cérémonie du 8 mai revêtira cette année un caractère solennel dans la mesure où sera célébré le 70^{ème} anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. A cette occasion est décidé d'inviter le dernier ancien combattant de Boussières de ce conflit encore vivant. L'association des Anciens Combattants est associée à cette commémoration. Des élèves des écoles entonneront "le chant des partisans".
- Madame BERNARD demande à l'assemblée de commencer à réfléchir au contenu du Grand Loup à paraître et mobilise les énergies.

- Madame AUFFRET, conseillère municipale, évoque le dernier compte-rendu du conseil des l'école et attire l'attention des élus sur une phrase ne correspondant pas à la réalité des débats. Le conseil municipal par l'intermédiaire de Monsieur le Maire en demandera le retrait au prochain conseil d'école.
- La commission urbanisme-voirie est invitée à réfléchir sur la signalétique des panneaux publicitaires et la signalisation verticale à l'intérieur de la commune et plus particulièrement dans le secteur de la rue des Résistants.
- Monsieur VALLADONT, conseiller municipal, demande des informations concernant la surconsommation de fioul observée à l'école maternelle en février 2015. Il lui est répondu qu'avec le chauffage au gaz, les soucis d'approvisionnement ne seront plus d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 26 minutes.